

Concours de nouvelles organisée par la bibliothèque municipale du Chesnay-Rocquencourt

Thème : le Far West

Titre : Soif d'idéal

« Reprise du trafic estimée à 10h ». Mélodie Lacroix regarda sa montre, il était 8h21.

Elle venait de prévenir son chef, Hubert, d'un ralentissement dans les transports ce matin pour l'informer de son retard. Elle s'abstint d'ajouter à son texto qu'organiser une réunion à 8h30 n'était jamais une bonne idée, même en la justifiant par une meilleure attention.

Le train était stoppé à l'embouchure du tunnel de la gare de La Défense à Puteaux, le système automatique de sécurité des portes était actif, et même les portes donnant encore accès au quai étaient restées fermées.

Les passagers du train immobile étaient enfermés au milieu de la rame entassés les uns contre les autres. Mélodie patientait debout adossée au siège, l'air absent, fixant l'affiche publicitaire des Jeux Olympiques 2024 sans vraiment la regarder. Elle songeait à se féliciter d'avoir troqué à la dernière minute ses escarpins de 7cm contre une confortable paire de bottes - de magnifiques santiags Camel en cuir de vachette achetées sous le coup de foudre de la tige haute arrivant à mi-mollets galbant ses jambes sportives.

Les heures de pointe restaient impressionnantes par la densité qui parvenait à s'engouffrer dans un espace étriqué. Les jambes commençaient à être engourdies, et les soupirs d'exaspération alourdissaient l'atmosphère du wagon devenu exigü. La ventilation mécanique interrompue apesantissait d'autant plus la situation.

Une dispute parmi les voyageurs éclata dans la voiture coincée dans le tunnel, accolée à celle de Mélodie. Les wagons insonorisés rendaient toutefois les expressions de leurs visages audibles. L'articulation exagérée des mots indiquait que le ton montait, accompagnés de gestes vifs et regards sévères et obliques à cause d'une personne claustrophobe devenue pâle et transpirante à grosses gouttes qui s'impatientait de sortir. L'agitation se propagea comme une traînée de poudre et, gagna également le wagon de Mélodie, à croire que les cloisons étaient devenues poreuses.

Soudain, le moteur redémarrant prenant au dépourvu les usagers. Une femme brune, d'un mouvement brusque, tourna la tête et gifla de sa queue de cheval la passagère d'à côté, tandis que d'autres tombèrent en domino surpris par le crissement des roues. Un passager se retint à une poignée suspendue et déclencha accidentellement l'alarme du train. Son retentissement sourd condamna l'espoir que la rame repartirait. Les gens étaient redevenus étrangement calmes au regard des circonstances de plus en plus oppressantes. Il y avait un moment de flottement, où personne n'essayait plus de comprendre la gravité de la situation. Tout était silence. Même le conducteur du train ne parlait plus.

Des halos de lumière en mouvement surgirent dans le tunnel. C'étaient les équipes techniques de la voie ferrée vêtues d'un uniforme vert fluo et d'une lampe de poche frontale qui étaient dépêchées sur les lieux. Elles furent signe de rester calmes à travers les vitres, le brouhaha intérieur reprit alors de nouveau.

Les équipes libérèrent les portes du train devenu enclos, et furent chargées de conduire le convoi de bétail en sécurité hors de la gare. Mélodie s'extirpa du train d'une souplesse animale, et se découvrit l'élasticité d'un chat à se faufiler entre une valise de soute et une poussette engagée en char d'assaut pour sortir. L'obscurité du tunnel était perturbante, la distance tenue avec les rails donnait l'impression étourdissante d'être au bord d'un ravin. « Pourvu que personne ne trébuche, encore un autre accident deviendrait très regrettable » pensait Mélodie.

Que s'était-il passé pour que la circulation des trains eut été interrompue ?

Devant l'attroupement véhément de la foule fourmillante, Mélodie ne tarda pas à en découvrir la raison à ses dépens : autant de hurlements stridents que de flashes d'appareils photo devant la vision d'horreur qui se présentait au moment de l'évacuation de la gare. Les images ne tardèrent pas à faire le buzz en illustrant l'« accident grave de voyageur » annoncé en boucle par le jingle sonore pré-enregistré de la compagnie ferroviaire. Les réseaux sociaux réagirent rapidement en supprimant les photos et vidéos de la dépouille.

Seulement, l'identité du cadavre ne faisait aucun doute pour Mélodie. Elle était prise d'effroi et d'épouvante qui la paralysa : c'était bien Maxime Leauté étendu sur les rails du train, l'employé qu'elle avait reçu la veille pour lui annoncer son licenciement resté bouche bée. Sa physionomie particulière l'avait interloquée. Maxime mesurait environ 2m et avait un bec de lièvre, Mélodie, du haut de son mètre soixante-dix gagnés à l'aide de talons, s'efforçait de le regarder droit dans les yeux tout au long de l'entretien de remerciement.

Elle reconnut ce matin sur la voie cette même expression - bouche bée et yeux verts écarquillés - sur le long corps inerte et filiforme de Maxime Léauté gisant sur les rames.

Sueurs froides et pensées ombrageuses la saisirent face à ce cauchemar funeste : c'était le deuxième mort qu'elle dénombrait depuis qu'elle avait intégré l'entreprise, fraîchement 6 mois auparavant en tant que Directrice des Ressources Humaines, avec pour objectif une réduction de la masse salariale depuis la fusion avec une société leader sur son marché.

La firme, dans laquelle Mélodie travaillait, était spécialisée dans la fabrication de lasers. Profitant de l'eldorado technologique, la corporation avait bâti sa notoriété en accompagnant le progrès dans le secteur médical, les industries et l'armement, où vélocité et précision de cette technique de pointe avaient démontré son efficacité. Dorénavant, la nouvelle ruée vers l'or était portée dans le domaine quantique.

Avec l'ambition capitaliste ancrée, le nouveau PDG, arrivé l'année d'avant, entendait amorcer un virage stratégique dans l'histoire du groupe et revoir en profondeur l'activité avec des objectifs concrets d'économie.

Le recrutement de Mélodie Lacroix avait été davantage assimilé à un tireur d'élite qu'à celui d'une chasseuse de têtes. Les nobles aspirations primaires pour exercer sa profession étaient maintenant devenues sommaires. Aussi, ses efforts de camaraderie auprès des salariés avaient été accueillis sèchement lorsqu'elle avait essayé de s'intégrer en débarquant le premier jour. Elle entendait, par bruits de couloir, ensuite l'omerta répandue parmi les salariés autour du bureau de son responsable, Hubert Morel, renommé *triangle d'Hubert-mudes*.

Le mot RH était devenu déshumanisant, et en être directrice s'accompagnait dès lors d'une certaine défiance.

Le nouveau PDG avait demandé un changement de cadre tangible, il avait souhaité un retour aux sources, du moins les siennes. John Oliver Pike était natif d'Austin, dans l'État du Texas.

Des plantes grasses succulentes avaient été disposées dans l'espace collaboratif de bureaux partagés. L'atmosphère étouffante n'était cependant pas remise en question dans les discussions que suscitaient ces plantes dépolluantes, dont l'arrivée coïncidait avec le retrait des bouteilles d'eau à disposition.

L'interprétation de cette nouvelle décoration faisait l'objet de débats animés le temps d'un café, où deux collègues s'amusaient à présenter les plantes succulentes, à la fois, comme alliés et ennemis.

« Sont-elles le signe avant-coureur que nous allons mourir de soif dans cette société ou bien, sommes-nous encouragés à survivre dans un environnement devenu brutalement aride ? » lança le collaborateur. Son collègue gloussa en avalant le fond de sa tasse.

Cette note de légèreté aurait pu se confondre par le passé à de la bonne entente dans l'équipe, mais les rapports avaient changé depuis la fusion des deux entreprises. La cohabitation entre les nouveaux et anciens de la société était tendue.

Le syndrome du pompier-pyromane, décelé chez quelques salariés furtifs ayant procédé à des sabotages techniques fait-maison, avait permis à la firme d'asseoir un contrôle martial des salariés par le déploiement d'une surveillance accrue sur les appareils électroniques des employés, avec notamment mise sur écoute, traçage informatique, enregistrement des conversations téléphoniques, et installation massive de caméras pour éteindre ces foyers conspirationnistes.

Ces entorses au droit du travail commises en toute impunité trouvaient refuge dans motifs sécuritaires avancés par la corporation.

De plus, Mélodie avait eu écho de conflits entre collaborateurs qui dénonçaient le démantèlement de la méritocratie, devenue source d'inégalités entre les jeunes diplômés - dont le recrutement était très actif - et les profils seniors plus expérimentés dans le métier qui sentaient leurs emplois menacés. Sa fonction de directrice lui empêchait de faire preuve d'ingérence dans ces situations litigieuses qui devaient être contenues et endiguées au sein du service, sous peine de sanctionner également le responsable de l'équipe dans ces altercations.

Loi du plus fort et loi du silence s'étaient imposées insidieusement dans la firme. Le climat était devenu pesant avec des employés qui s'évaporaient en l'espace d'un mois sous un accord tacite et discret, tandis que d'autres démissionnaient à la chaîne.

Les proies pouvaient devenir chasseurs, beaucoup de salariés s'étaient transformés en mercenaires et continuaient de mener la traque. La corporation était devenue le lieu où la rivalité s'installait et s'entretenait. « L'amertume des sympathies interrompues disait Flaubert » soupira sèchement un cadre dirigeant de la société rachetée.

Le département dans lequel travaillait Mélodie n'avait pas fait exception à ces nouvelles règles implicites décimant les effectifs réduits à des équipes solitaires murées dans le mutisme subi et collaborant dans un open-space devenu désertique.

Bien que son professionnalisme lui imposait de suivre une déontologie certaine, ce deuxième cadavre en 6 mois transgressait ses valeurs morales. Mélodie Lacroix culpabilisa du décès de ces hommes, ce qui l'interpella sur son propre rôle dans l'entreprise où elle avait le sentiment de jouer à la roulette russe avec les employés.

Les deux salariés avaient en effet appris leurs licenciements la veille.

La curiosité de Mélodie la poussa à se renseigner sur l'accident survenu plus tôt dans la matinée, l'information relayée dans les médias évoquait un suicide. Elle était encore plus choquée de voir le traitement journalistique déplorable de l'accident abordé sous l'angle d'un dysfonctionnement technique plutôt qu'un fait divers dramatique, « un homme est mort ! » s'insurgea intérieurement Mélodie.

Une consultation rapide des Dossiers du Personnel nominatifs des deux employés décédés n'était plus possible. Les deux dossiers avaient disparus, alors que leurs noms figuraient dans l'historique de contrats de travail.

D'ailleurs, en remontant l'historique, elle découvrit que le nombre de ruptures conventionnelles et licenciements enregistrés était plus important que celui annoncé. Ces chiffres n'étaient pas cohérents avec ceux des fichiers de références. Sélectionner, au hasard, le nom d'un salarié qualifié par l'encodage « rupture conventionnelle » ne permettait pas non plus d'accéder à son Dossier du Personnel.

Elle décida d'informer son supérieur hiérarchique, Hubert Morel, de l'anomalie constatée.

Comment aborder ces décès ? Hésitante à lui envoyer ces éléments par mail, en parler de vive voix serait plus convenable. Son calendrier numérique indiquait qu'il était disponible. Le nom de Maxime Léauté attira néanmoins son attention dans l'agenda, Hubert Morel l'avait rencontré juste après son entretien de remerciement.

Elle but une gorgée d'eau, se leva, et, d'un pas décidé et énergique, traversa le corridor. Elle ralentit le rythme en arrivant devant la porte en verre incrustée d'une fleur séchée donnant l'impression d'être à la frontière d'une terre devenue hostile à la végétation. Mélodie ne rentrait que rarement dans le bureau de son chef. L'ouverture et la fermeture de la porte était automatique et se déclenchait par la détection d'une personne à son seuil. Sans pour autant être claustrophobe, elle était prise d'un sentiment anxigène en entrant dans cette pièce aux murs blancs capitonnés sur lesquels trônaient les valeurs de l'entreprise en toutes lettres : « WIN », « FOCUS », « CHALLENGE », et un bureau en acacia disposé au milieu.

Débarrassé du mobilier, la pièce aurait pu être le décor d'une chambre d'hôpital aseptisée ou d'une cellule d'asile de fou.

Essayant de rester factuelle et stoïque en évoquant les deux décès, Mélodie tentait de dissimuler son émotion.

« Nous avons déjà mis en place des dispositifs concrets pour garantir la santé et sécurité de nos employés. Vous êtes bien placée pour en être déjà au fait d'ailleurs. Quels sont les derniers résultats de l'enquête interne sur le bien-être de nos collaborateurs ? » interrogea Hubert. Mélodie n'en revint pas de constater l'insensibilité dissimulée derrière les intérêts de l'entreprise, Hubert Morel lui apparaissait alors aussi froid qu'un macchabée par le manque de considération qu'il manifestait ostensiblement au sujet des défunts.

- Oui, tous les indicateurs sont au vert, acquiesça-t-elle dissimulant sa stupeur. Seulement en termes d'obligation légale, ces deux décès m'ont préoccupés, je ne voudrais pas que notre groupe soit épinglé pour manquement en matière d'actions de prévention, d'information ou de formation, voire pour faute inexcusable. C'était pourquoi, j'ai jugé bon de vous alerter.

- Où va-t-on, tout de même, si les suspicions de faute inexcusable proviennent maintenant de l'entreprise ! » s'exclama son chef en humectant ses lèvres gercées.

Au sujet de l'incohérence des documents soulevée par Mélodie, Hubert minimisa la situation invoquant un bug informatique dans la mise à jour des données suite à la bascule vers le nouveau logiciel de traitement.

- Sûrement un stagiaire qui a encore bâclé tout ça, récusait-il calmement avec assurance.

- Mon contrôle d'homogénéité..., rétorqua Mélodie Lacroix, en bonne élève, avant d'être coupée au vif.

- Je ne pense pas devoir vous rappeler l'intitulé de votre poste. Toutefois si vous aspirez à une reconversion dans le contrôle de gestion - puisque les chiffres semblent subitement tant vous intéresser - un poste dans l'équipe d'audit interne est justement à pourvoir vu le départ récent de son dernier occupant ! » ironisa sombrement le Vice-Président Ressources Humaines.

Il passa de nouveau sa langue flétrie sur les lèvres et poursuivit son discours muselant par un rappel implicite à l'ordre sur ses fonctions professionnelles, et la loyauté et gratitude attendue en entreprise, surtout de la part de personnes ayant connu récemment une période sans emploi. Mélodie était abasourdie lorsque Hubert prononce le mot « précarité » qu'il lui associait, la piétinant ainsi sans vergogne.

Se résignant face aux propos déconcertants de son supérieur hiérarchique, elle se déroba du bureau impassible. Une fois la porte refermée, Mélodie eut l'angoisse bavarde sans pour autant rien en montrer en apparence : à quoi rimait la débâcle à laquelle elle venait d'assister ? Pourquoi cette sentence au sujet des morts ? Où étaient passés les mérites, de si nombreuses fois vantés par Hubert Morel lui-même, quant à sa soi-disant efficacité au travail ? Pourquoi cette allusion au chômage ? Elle resta en plus très sceptique sur le problème de mise à jour des données.

L'envie maintenant viscérale de tirer ce point au clair la tourmenta et la replongea dans l'historique depuis son arrivée dans la firme pour commencer : elle vacilla de cette courte rétrospective et, n'était que peu fière du bilan qui s'affichait sous ses yeux clairs, elle avait en effet supprimé 9 postes dont ceux de 2 personnes qui en étaient peut-être mortes en partie par sa faute.

Il était 12h39. Le ventre de Mélodie Lacroix gargouillait, elle n'avait pas envie de manger, sa gorge était toujours serrée. Sa page Internet était restée ouverte sur l'onglet affichant l'article du journaliste relatant l'accident à La Défense survenu ce matin. Les termes « Appel à témoins » qui lui avaient échappé en première lecture attirèrent son attention. Témoigner pourrait peut-être s'avérer utile. Mélodie ignorait que de sa conscience morale lourde de deux décès, ou de l'estime de soi ébranlée par le discours réducteur et humiliant d'Hubert avait pris l'ascendant sur l'éthique professionnelle, sinon les deux.

Elle décida de franchir la porte battante du commissariat de police avec l'intention incertaine de parler. Un doute intérieur la submergea quant à la portée que pourrait avoir sa déclaration si elle était déposée sous le couvert de l'anonymat. En songeant à l'avertissement austère d'Hubert, Mélodie - téméraire et résolue - balaya cette hésitation d'un revers de main sans examen de conscience complémentaire.

Lorsqu'elle présenta sa pièce d'identité et déclina sa profession, un gardien de la paix trapu aux épaules tombantes la conduisit dans une salle isolée avec un éclairage trop fort et, lui demanda d'y patienter le temps qu'un agent vienne pour recueillir sa déposition.

Un homme au visage fin et à la carrure athlétique apparut derrière la porte avec un dossier sous la main. Il ne portait pas d'uniforme, mais une chemise bleue en flanelle mouchetée avec un badge sur lequel était inscrit en lettres capitales RIVIERA, et portait à la taille une paire de menottes métalliques accrochée sur la gauche à la ceinture.

« Bonjour Madame, vous étiez présente lors de l'accident survenue ce matin à la gare ? » entama l'agent de police en saisissant un stylo et une feuille

Mélodie relata sa version des faits et tressaillit en s'attardant sur le cadavre :

- L'homme allongé sur le dos devait avoir la trentaine. Blond, l'air maladif, des lunettes rondes à branches fines, montre en cuir au poignet gauche, bec de lièvre, se remémorait lentement Mélodie avec trop de détails comme si elle pensait à voix haute. Ses grands yeux verts reflétaient beaucoup de sincérité...

Dresser ainsi le portrait de la victime la rendait presque coupable.

- C'est une description très précise pour n'avoir que traverser la gare, lança l'agent d'un air dubitatif, elle est presque, hum je dirais, personnelle. Vous aviez déjà rencontré cet individu, n'était-ce pas, qui êtes vous Madame Lacroix ?

Mélodie était déstabilisée, et avait l'impression fugitive de s'enliser dans des sables mouvants. Lucide face aux intentions de l'agent de police, sa voix devenait bientôt imperceptible. Elle détourna le regard et baissa les yeux en jetant approximativement un œil sur la feuille à peine griffonnée.

- Vous n'avez pas pris de note Agent Riviera ?

- Commissaire Lisandro Riviera, corrigea-t-il de sa voix grave

Déboussolée et isolée, Mélodie ne pouvait plus revenir en arrière, et se sentit prise à son propre piège. Elle dévisagea avec anxiété alors Riviera, et lui demanda en balbutiant pourquoi un commissaire en personne prenait la peine de se déplacer pour une déposition.

Le commissaire lui répondit d'un silence éloquent. Elle passa alors aux aveux en abordant, tout d'abord, le contexte de son arrivée dans l'entreprise, et évoqua son ressenti quant aux collègues. Absorbée, son récit se poursuivait avec le process détaillé de réduction de masse salariale en prenant pour exemple récent, Maxime Leauté.

- C'était de cette manière que je l'ai tout de suite reconnu, il portait les mêmes vêtements qu'hier, et une silhouette de 2m de long ne s'oublie pas

L'audition prenait des allures de confessions lorsque Mélodie en arrivait à rapporter le dernier échange qu'elle avait eu avec Hubert Morel au sujet de la situation de déni et d'avertissement survenue dans la firme.

Lisandro continua de l'interroger pour vérifier la validité de ses déclarations la mettant dans la posture d'une potentielle collaboratrice-espion missionnée par l'entreprise :

- Pourquoi devrais-je vous croire Madame Lacroix ? Après tout, votre présence ici vient démontrer que vous êtes capable de prétexter un témoignage d'accident pour, ensuite faire une déclaration à l'encontre de votre employeur ! souligna Lisandro avec la perspicacité qui lui était propre.

Sans plus être déstabilisée, Mélodie répondit tour à tour sereinement à chacune des questions du commissaire. Révéler ces éléments lui avait permis de se délester d'un poids, sa parole était de nouveau légère. S'étant assuré de la bonne foi de Mélodie, le commissaire Riviera l'avisa de faire preuve de discrétion et prudence en attendant qu'elle fut recontactée :

- Bien sûr, inutile de retourner en missionnaire dans l'entreprise. J'ai conscience du poids que cela représente sur vos épaules, cependant continuez à travailler sans éveiller de soupçons svp » recommanda-t-il fermement.

Mélodie était convoquée samedi matin pour revoir le commissaire Riviera en urgence. Il semblait plus soucieux qu'à leur première rencontre en se présentant avec les traits tirés sur le visage, et lui soumit un engagement de confidentialité et non-divulgateur à signer afin de poursuivre leurs échanges.

« Merci Mme Lacroix de vous être rendue disponible rapidement. Je vous laisse prendre connaissance de ce papier, il s'agit d'un accord standard dans nos procédures, présenta Lisandro en posant un stylo noir à côté de la feuille.

La condition remplie sans protester, le commissaire Riviera révéla qu'une enquête préliminaire était ouverte depuis quelques temps sur l'entreprise, où des personnes mortes de causes diverses avaient eu pour point commun d'avoir travaillé à la corporation. Le caractère suspect de cette multitude de décès justifiait l'investigation.

Mélodie Lacroix n'était pas au bout de ses surprises, en plus d'apprendre qu'il avait bien plus que deux morts reliées à son entreprise, elle découvrait l'existence de meurtres mystérieusement maquillés en mort accidentelle (suicide, surdosage médicamenteux, arrêt cardiaque...).

Une peur diffuse s'emparait d'elle. La gorge nouée, ses mains devenaient moites.

Un individu récurrent, agissant en chasseur de primes, apparaissait sur les scènes de crimes avant de se volatiliser, le lien avéré avec l'entreprise n'était pas encore établi pour déterminer l'identité du commanditaire de ces exécutions. Le délai d'élimination étant court entre le rendez-vous au *triangle d'Hubert-mudes* et la mort programmée, une prise en filature n'était pour le moment pas envisageable. Lisandro Riviera lui présenta le portrait-robot et les photos de l'individu qui demeurèrent inconnus aux yeux ahuris de Mélodie. L'homme était robuste, ses épaules larges et développées avaient englouti son cou. L'expression de son visage était dérangeante, elle dégagait une neutralité glaçante qui donnait l'impression qu'il ne ressentait pas d'émotion. Ses cheveux raides coiffés d'une raie sur le côté gauche habillaient son long visage creux portant une moustache cirée qui contrastaient avec des sourcils broussailleux.

Parcourue d'un frisson électrique, Mélodie, effrayée, réalisa la gravité de la situation dans laquelle elle se trouvait. Ses idées étaient à présent désordonnées. Elle comprenait que le signalement qu'elle était venue effectuer corroborait la thèse de la police, sans pour autant savoir encore comment la prouver. En effet, à supposer que son entreprise eut été amenée à répondre de ses actes devant un tribunal, Mélodie ne pouvait pas fournir de preuves classées confidentielles tenues par le secret professionnel, car elles auraient été jugées non recevables. L'instruction au niveau pénal n'ayant pas été encore actée à ce stade faute d'éléments admissibles, les forces policières ne pouvaient pas, pour l'heure, activer le système de protection du témoin, même s'ils avaient de sérieuses raisons de penser que Mélodie Lacroix courait un danger à cause de la firme. Le commissaire la rassura d'un regard pénétrant, et lui garantit néanmoins qu'il veillait officieusement à sa protection personnelle sans pour autant entraver la progression de l'enquête criminelle.

- Voilà la raison pour laquelle je vous ai demandé aujourd'hui de venir, dévoilait Lisandro le rôle que Mélodie devait tenir dans son scénario.

Le commissaire Riviera déroula son plan en détail afin de mettre fin à cette hécatombe infernale : Mélodie Lacroix serait le cheval de Troie permettant à la police d'attraper le chasseur de primes en flagrant délit.

- Le guet-apens permettrait en plus d'apporter idéalement un caractère aggravant aux accusations à l'encontre du chasseur de prime, poursuivit déterminé Lisandro

- Alors cette fois, c'est quitte ou double ? » lança-t-elle dans un haut-le-cœur

Lundi au travail, Mélodie tenta d'agir en toute normalité en affichant en apparence un sourire social. L'obéissance déguisée parvenait à tromper son entourage professionnel de sa dissidence neuve, ses réunions avec son chef indiquaient que la confiance n'était pas ébranlée. Convoquée à son bureau, Hubert la félicita pour son efficacité dans ses objectifs accomplis, souhaita l'accompagner vers une évolution professionnelle tout en restant évasif sur les contours de la proposition. Le regain de méfiance n'avait pour autant pas quitté Mélodie depuis samedi. « Passer de la lumière au cachot », songea-t-elle familière des stratagèmes de sortie. A partir de cet instant, le jeu de la DRH s'effrita. Cette promotion était sans doute le signe de sa fin imminente, pourtant l'espoir d'arrêter le coupable et avoir la vie sauve la poussaient à aller jusqu'au bout.

Elle effectua en rentrant un détour en voiture pour aller faire quelques courses. Il s'agissait d'un trajet habituel sur lequel Mélodie n'abaissait jamais sa vigilance en raison de l'itinéraire peu fréquenté en semaine. Ce soir de croissant de lune, le ciel était couvert sur les abords de la forêt de Meudon.

Soudain, une biche surgit sur le bitume. Ni la distance, ni la vitesse ne suffirent à éviter l'impact, la voiture dévia de la route pour s'encaster dans un arbre. Mélodie était blessée par le choc de la violente collision, à demi-consciente, elle déchiffra sur son téléphone tombé sur le siège passager « hors réseau ». Sa respiration était bruyante et douloureuse, elle essaya de détacher sa ceinture de sécurité pour mieux respirer, mais l'airbag la retint bloquée. Ses mouvements étaient lents car elle ignorait l'étendue de ses blessures, Mélodie ressentait néanmoins une lourdeur dans l'occiput dès qu'elle tournait le visage, et sa jambe gauche était comprimée sous le volant.

Guidée par son instinct de survie, elle jugea plus prudent de rester dans l'habitacle pour être secourue. La forêt était devenue giboyeuse, elle craignait tout de même que les feux de route allumés n'attirent les animaux sauvages.

Elle entendit au loin une moto se rapprocher, le conducteur avec son casque sur la tête s'arrêta au niveau du véhicule accidenté, et avança en louvoyant d'un pas lourd. Mélodie ne parvint à distinguer que l'apparence d'un homme aux épaules larges portant des gants violets et un duffle-coat avec des boutons argentés. Il ouvrit la portière, éteignit le contact de la voiture plongeant Mélodie dans l'obscurité, et repartit en claquant la porte laissant la DRH à l'agonie dans la nuit.

Elle devina alors qu'elle venait sûrement de rencontrer le chasseur de primes sans pouvoir l'identifier.

Mélodie hurla intérieurement son désarroi jusqu'à être interrompue par de nouveau le bruit d'une moto. Son sang se glaça. La respiration de Mélodie était haletante, terrifiée à l'idée d'une mort certaine. Paniquée et surtout vulnérable, elle était convaincue que le chasseur de primes était en train de revenir sur sa décision l'achever pour de bon.

Jusqu'alors baignée dans la nuit noire et froide, le phare du motard qui se reflétait tout droit dans son rétroviseur aveugla brutalement Mélodie. Le motard casqué s'approcha d'un pas pressé, il ouvrit hâtivement la portière et trouva la conductrice en état de choc dans la voiture.

« Madame Lacroix, les secours sont en chemin, tenez bon ! » apaisa l'homme qui venait d'arriver. Elle reconnut la voix du commissaire Riviera. Mélodie venait d'échapper de peu à une mort imminente. Le souffle court, elle s'évanouit sur ce sursaut d'émotions.

Elle se réveilla allongée sur le lit de l'infirmerie au sous-sol du commissariat, Mélodie avait eu une cote cassée dans son accident, et était encore vaporeuse quand le commissaire fait irruption. Il lui apprit qu'elle était restée inconsciente pendant deux heures. Mélodie but une gorgée d'eau et rapporta le souvenir traumatique de sa rencontre avec le chasseur de primes.

Lisandro Riviera lui confirma également que le piège tendu avait fonctionné. Mélodie soupira de soulagement malgré sa douleur persistante au thorax.

Le chasseur de primes avait été filmé en train d'éteindre les feux de route du véhicule accidenté dans une intention criminelle et repartir. Puis, il avait été intercepté dans sa cavale et inculpé pour homicide volontaire en flagrant délit, son interrogatoire était actuellement en cours.

A l'étage du commissariat, la confrontation était laborieuse et sous tension avec l'assassin cinglant qui se montrait réfractaire à toute forme de coopération avec la police :

« Comprenez que le procureur ne vous fera pas de cadeau ! pactisait l'agent en charge de la mise en examen.

Il restait inflexible face aux propositions des forces de l'ordre, qui cachaient de plus en plus difficilement son exaspération devant le comportement provocant et nonchalant du hors-la-loi aussi obscur que nébuleux. La négociation d'une réduction de peine, le statut de témoin protégé, ou autre tractation lui paraissaient insipides et ne l'intéressaient aucunement.

- Prouvez le moi ! » raillait le chasseur de primes en réponse aux accusations de sabotages délibérés qu'il avait mis en œuvre. Le chasseur de primes dont les veines du cou palpitaient, ne cessait de répéter en ricanant d'une voix caverneuse qu'il ne dirait rien, et demeurait sans entrailles devant le portrait de ses victimes.

Cependant, la perquisition de la firme apportaient les preuves suffisantes pour relier le chasseur de primes à la corporation.

Hubert Morel, dont les lèvres n'avaient jamais été aussi sèches qu'au moment de son arrestation, se défendait de n'être qu'un intermédiaire dans cette sombre affaire, la corruption active l'ayant entraîné dans cette spirale tragique.

« Je n'ai fait qu'obéir à mon employeur pour défendre les intérêts de l'entreprise ! scandait Hubert lors de son inculpation pour complicité se cachant derrière l'alibi professionnel.

- Sans avoir travaillé dans le secteur privé, les moyens utilisés pour répondre à un objectif de réduction de masse salariale outrepassent – un peu - le cadre de vos fonctions professionnelles de VP RH, non ? » rétorqua le policier.

L'écho de ses doléances de délinquant récidiviste étaient tombées dans l'oreille d'un sourd.

Sans exercer de pressions supplémentaires, sa langue se délia, il s'avérait être un allié de taille en dénonçant l'auteur de ces éliminations ciblées orchestrées directement par le PDG de la firme.

John Oliver Pike avait rencontré le chasseur de primes grâce à ses contacts militaires par son activité dans l'armement. Il avait organisé une vengeance personnelle en rachetant la firme qui avait ruiné son père, et - jouant d'un trafic d'influence - éradiqué les personnes clés ayant contribué au succès de la technologie. Il avait justifié leurs évictions en les considérant comme traîtres et complices dans la descente aux enfers du défunt père.

« Comme le disait déjà Machiavel, "les hommes oublient plus facilement la mort de leur père que la perte de leur patrimoine" » conclut la plaidoirie de l'avocat à la fin du jugement.

Les éléments fournis à la Cour d'assises permirent la condamnation avec réclusion criminelle à perpétuité de l'association de malfaiteurs.

La sanction du chasseur de primes fut révisée contre toute attente, en raison des obligations professionnelles qu'il avançait en présentant les contrats marchands de mort qu'il devait honorer.

Le consentement libre et éclairé d'Hubert Morel fut démontré, et sa responsabilité pleine et entière reconnue, il n'échappa pas à la condamnation.

Au moment de la comparution du PDG, John Oliver Pike affichait un sourire énigmatique semblable à de la satisfaction ou du cynisme. Le juge pénal ordonna également un suivi psychiatrique de l'auteur de cette vendetta.

Lors de l'audience, Mélodie Lacroix paraissait assister à un enterrement. Elle observait, avec apitoiement, son ancien PDG, dont les ambitions démesurées avaient dépassé les enjeux professionnels sans prendre en considération la valeur de la vie humaine.

Quant à sa propre ignorance aveugle qui l'avait, tout de même, conduit à poursuivre des fins au péril de sa vie en acceptant de devenir la proie de l'entreprise, elle estima qu'il était temps de canaliser, au mieux, épancher sa soif d'idéal.

Mérodie Lacroix compléta avec ardeur sa formation de droit, pour aller vers une institution où sa probité trouverait un cadre adapté. Plusieurs années après ces événements, elle entra dans un tribunal vêtue d'une robe longue et noire, en endossant le costume de magistrat. Elle travaillait désormais en faveur d'une justice basée sur la prévention en gardant en mémoire son passé dans les ressources humaines.